

Madame MARTINERIE, Maire et le Conseil Municipal
invitent la population à commémorer les 100 ans du 11 novembre ;
Centenaire de la signature de l'armistice qui met fin aux combats sur le front de l'ouest.



A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2018, les habitants pourront découvrir une exposition de 25 panneaux, de livres, sur le thème "Éclats de vie 14-18", pourront écouter des lectures de textes, de messages officiels, le refrain de l'hymne national.

L'exposition prêtée gracieusement par Haute-Corrèze Communauté,
sera visible en mairie du 9 au 19 novembre.

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 141 - Octobre 2018

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h/12h - 14h/17h30

Mardi 8h/12h - 14h/17h30

Mercredi 8h/12h

Jeudi 8h/12h

Vendredi 14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 141 - Octobre 2018

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

L'été se prolonge avec un automne estival sans ramassage de champignons, d'où le mécontentement des "vacanciers" de septembre.

Notre fête patronale a eu beaucoup de succès. Merci aux organisateurs et participants.

Nous déplorons l'arrêt, chaque jeudi, du marché de pays. Il y aura durant ces trois derniers mois de l'année d'autres occasions de rompre avec le rythme habituel, repas de la commune, du club des anciens, fêtes de fin d'année, arbre de Noël...

"L'été de la Saint Martin dure bien trois jours avec un brin" (proverbe du Poitou).

Huguette MARTINERIE
MAIRE

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON

(Corrèze)

Séance du 28 septembre 2018

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie-Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENGE Éric, MATHES Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane.

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Demande de Madame Fabienne ANGLARD – déplacement d'un poteau

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux le bourg-les cabanes en 2014-2015, le Syndicat de la Diège a posé un poteau au plus près de l'ancien qui supportait la lanterne d'éclairage public mais pas en limite de propriété. Madame Fabienne ANGLARD demande que le poteau d'éclairage soit remis en limite de sa propriété.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 8 voix pour, 2 abstentions, accepte le devis de déplacement du candélabre établi par le Syndicat de la Diège pour un montant de 759.71€.

Certificat d'urbanisme de Monsieur Laurent CHATONNIER (suite de la réunion du 27 juin)

La commune de SERANDON n'étant pas couverte par un plan local d'urbanisme ou une carte communale. Monsieur le Préfet informe que le conseil municipal a la possibilité de délibérer pour demander que le principe de non constructibilité soit levé pour ce terrain. Le conseil municipal, 10 voix pour, demande que ce principe soit retiré.

La délibération sera transmise, pour avis conforme, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui statuera sur cette demande .

Travaux de réfection de bâtiments communaux

Lors du vote du budget, le conseil municipal avait décidé de faire réaliser des travaux au logement de la poste et à la salle de réunion et l'entrée de la mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, choisit de faire appel à un architecte d'intérieur pour l'aménagement de ces locaux. Les cabinets Un618 (St-Exupéry-Les-Roches), Nicolas VALADE (Ussel) et Gabriel BASSET (Bort-Les-Organes) seront contactés.

Répartition des frais scolaires avec la commune d'Ussel

(voir PV de la séance du conseil municipal du 11/11/2017) - Le conseil municipal – 10 voix pour - demande à Monsieur le maire d'Ussel d'établir la participation financière des frais scolaires au prorata du temps scolarisé jusqu'à la date du déménagement pour l'enfant Emma BECHAREL.

Approbation du rapport de la CLECT

Transfert des charges relatives à la voirie vers les communes de l'ex communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne

En date du 18 mai 2017, le conseil communautaire a délibéré pour la rétrocession de la compétence optionnelle de la voirie aux communes de l'ex communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne.

Pour mémoire, l'ancienne collectivité prenait en charge l'ensemble des opérations d'investissement concernant les voiries transférées ainsi que les travaux d'entretien (fauchage, débroussaillage et curage des fossés).

Il n'y avait pas eu de transfert de propriété mais une mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence. Lors de la séance de la CLECT, il a été précisé la nécessité de faire une nouvelle évaluation des charges transférées.

Néanmoins, les membres de la CLECT ont souhaité, pour plus de simplicité et rapidité, de répartir sur les montants évalués en 2004 et 2011.

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal :

Approuve le rapport de la CLECT du 8 mars 2018.

Approuve la modification des attributions de compensation pour les communes comme décrite ci-après :

	Évaluation des charges transférées vers les communes	Attribution de compensation de droit commune au 01.01.2017	Nouvelle attribution de compensation après transfert de charges
Chirac	6 844.00	10 235.82	17 079.82
Lamazière Basse	8 422.00	-1 281.43	7 140.57
Latronche	1 044.00	5 918.70	6 962.70
Liginiac	10 776.00	404 789.78	415 565.78
Neuvic	12 011.00	216 463.44	228 474.44
St Etienne La Geneste	1 122.00	5 601.06	6 723.06
St Hilaire Luc	2 549.00	-3 303.72	-754.72
Ste Marie Lapanouze	1 322.00	5 530.81	6 852.81
St Pantaléon de Lapeau	5 053.00	12 584.40	17 637.40
Sérandon	14 694.00	122 935.52	137 629.52
Palisse	2 632.20	14 356.00	16 988.20
Roche Le Peyroux	1 320.00	85 034.00	86 354.00
Soursac	0.00	1 066 080.00	1 066 080.00

Demande de subvention

Le conseil municipal accorde une subvention de 50 € à l'association "Ussel Accueil Solidarité" (10 voix pour).

Questions diverses

Dépôt des déchets verts sur le terrain communal route de l'Arbre du Renard

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le problème d'amoncellement de déchets verts sur le terrain communal route de l'Arbre du Renard, décide, 10 voix pour, de mettre un cadenas infalsifiable au portail d'entrée.

Informations

Réflexion sur le projet d'aménagement du presbytère

Une pré-étude sans chiffrage pour la réhabilitation du presbytère en deux gîtes ruraux a été réalisée en 1998.

Une autre étude réalisée en 2004 pour la restructuration en un gîte communal et un logement F4 a été chiffrée à 400 000 € TTC.

La couverture a été effectuée en 2010-2011 pour un montant de 58 000 € TTC.

Chaque conseiller est incité à apporter des propositions sur le projet d'un nouvel aménagement lors de la prochaine réunion du conseil municipal, pour une mise en oeuvre prévue en 2019.

Aménagement des allées du cimetière

Les relevés topographiques ont été effectués. La cartographie réalisée par le Syndicat de la Diège sera prête mi-novembre et début décembre le plan d'aménagement sera proposé au conseil municipal pour la réalisation en 2019.

Plan local d'urbanisme intercommunal

HCC a engagé la mise en oeuvre de son PLUI commun aux 71 communes du territoire. La maîtrise d'oeuvre a été confiée au bureau d'études UrbaDoc.

Il a été demandé aux communes de repérer sur un plan communal les autorisations d'urbanisme, les emplacements à réserver, les bâtiments à vocation d'activité (hors zone urbanisée et zone agricole), le petit patrimoine local, les espaces boisés à préserver, les mares et zones humides et les zones de danger.

Ce travail a été effectué par un groupe d'élus et remis à HCC le 28/09/2018.

Adressage

La commande d'adressage va être finalisée fin octobre. Les plaques de rue et les panneaux directionnels pourraient être posés en décembre.

City stade

Le conseil municipal a sollicité une aide publique FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) dans le cadre du PDR (Programme de Développement Rural) 2014-2020 au titre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) Haute-Corrèze-Ventadour pour l'opération "city stade". La commission qui statue sur les demandes d'aides se réunira en octobre et en février.

L'attestation de dépôt délivrée par le Syndicat Haute-Corrèze-Ventadour permet de débiter l'exécution du projet mais ne vaut pas promesse d'aide.

Site internet

Le site internet de la commune est désormais en ligne sur serandon.fr

Démarche d'évaluation des risques professionnels

Le code du travail impose à chaque employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Une démarche d'évaluation des risques professionnels sera mise en place et accompagnée par le service Santé et Sécurité au Travail du Centre de gestion.

Location de l'appartement au 1^{er} étage de la mairie

"Appartement de 60m² à louer au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie, refait à neuf, composé d'une cuisine, une chambre, un salon, une salle de bains, un WC - 255 € mensuel sans les charges (eau, électricité, chauffage)"

Cette annonce apparaîtra sur "le boncoin", sera diffusée sur RBA et des affichettes seront mises dans les commerces et le bureau d'information touristique de Neuvic.

Centenaire de la commémoration du 11 novembre

Haute-Corrèze-Communauté met gracieusement à disposition de la commune une exposition "Éclats de vie 14-18" du 09 au 19 novembre. Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention à intervenir.

Dates des festivités de fin d'année

1 ^{er} décembre	repas de la commune
7 et 8 décembre	téléthon
15 décembre	distribution des colis
22 décembre	noël des enfants

La séance a été levée à 23 heures



État-Civil



MARIAGE

Vincent PIAROTAS et Rébecca ROMERO, le 25 août 2018
Domiciliés au bourg de Sérandon

Depuis quelques jours, le site internet de la commune www.serandon.fr est ouvert pour ceux et celles qui veulent trouver les informations relatives à la vie communale.

Parmi les rubriques en ligne,

- * un agenda des manifestations associatives et communales élargie aux communes limitrophes (*d'autres communes vont nous rejoindre dans cet agenda*) ;
- * Les bulletins municipaux précédents, les chemins de randonnées sont consultables, téléchargeables et imprimables ;
- * Les principales démarches administratives sont expliquées et agrémentées de liens directs ;
- * Une rubrique actualité permettra à chacun de suivre les dossiers en cours ;
- * La vie associative locale s'expose au travers de pages dédiées à leurs activités ;
- * Les commerces et les artisans qui le souhaitent sont référencés sur le site communal ;
- * Le Service Postal disponible aux heures d'ouvertures de la mairie est présenté ;
- * Les hébergements locatifs de la commune (pour les propriétaires qui le souhaite) sont en ligne ;
- * Un lien de contact direct est proposé pour toute communication avec la mairie ou ses représentants.

D'autres thèmes viendront très prochainement enrichir le site serandon.fr : L'histoire de la commune - Gratte-Bruyère - L'église Sainte-Radegonde...

Bien évidemment, nous sommes à votre disposition pour recevoir vos conseils afin d'enrichir cet outil de communication.



Partenariat gagnant/gagnant

Cette photo illustre parfaitement la continuité des chantiers réalisés par des enfants de l'I.T.E.P. Limarel de Ligniac dans le cadre de leur activité "environnement" encadrée par un éducateur spécialisé "du pays", Nicolas SALEIX.

Après avoir ré-ouvert le petit chemin escarpé du rocher de la pendule et du rocher qui fume, ils ont sécurisé l'accès du sentier au niveau du rocher de la Marianou sur la petite route de l'usine hydroélectrique de Vermillard.

Ce partenariat gagnant/gagnant entre la commune et l'I.T.E.P. Limarel, initié depuis plusieurs années maintenant, permet aux citoyens de redécouvrir la réhabilitation de ces chemins oubliés et abandonnés par l'homme au fil du temps.



*Trier ses déchets
n'est pas sorcier...*

La majorité d'entre eux sont à déposer dans les containers aux deux points propres de la commune
(lotissement du Pré Vallon et route de l'Arbre du Renard)

Pour **les autres déchets**, direction la déchetterie de **NEUVIC** pour les :

Solvants usés, huiles usées

Déchets acides

Déchets de peintures, vernis, encres et colles

Petits déchets chimiques en mélange

Déchets de bois, encombrants ménagers divers

Déchets verts (provenant de jardinage)

Déchets de béton, briques



Equipements électriques et électroniques, TV, ordinateur...

(à noter : si vous achetez un appareil neuf, le vendeur est tenu de vous reprendre l'ancien)

Les vêtements sont à déposer dans un container de collecte (près d'Intermarché à NEUVIC) ou à la déchetterie



**Les médicaments inutilisés ou périmés
sont à remettre à votre pharmacien**

LE CLUB "LOU MICALETS"

LE STAND DU CLUB "LOU MICALETS" TRÈS APPRÉCIÉ LORS DE LA FÊTE DE SÉRANDON

Le 6 août dernier, le club "Lou Micalets" a tenu un stand très apprécié pendant la fête de Sérandon.

Les visiteurs du vide-grenier et les spectateurs des animations proposées par le comité des fêtes (merci pour le café matinal) ont pu satisfaire leur gourmandise en achetant plus de 200 crêpes ou pompes et plus de 40 pots de confitures réalisées par des adhérentes.

La tombola a été une réussite et le gros lot a été gagné par une habitante de Sérandon.

Une journée pleine de rencontres amicales et placée sous le signe de la convivialité.



ANNIVERSAIRE SYMPATHIQUE AU CLUB "LOU MICALETS"



Le 24 août dernier, le club "Lou Micalets" a honoré une de ses adhérentes Marie-Jeanne ELIE (dite Jeannette), née le 21 août 1928 dans le village de Vermillard à Sérandon.

Après avoir vécu longtemps à Soissons (Aisne), elle réside maintenant à Liginac et fait partie du club depuis trois ans.

Après un après-midi convivial passé à jouer aux cartes ou à des jeux de société, lors d'une cérémonie très sympathique, le président lui a remis un beau bouquet de fleurs pour fêter ses 90 ans. Tartes aux pommes et aux poires accompagnées

d'une boisson pétillante ont ensuite été très appréciées par les adhérents présents autour de Jeannette.

JOURNÉE À CAHORS AVEC LES CLUBS DE LIGINIAC ET DE NEUVIC

Le 13 septembre dernier, 45 adhérents des clubs de Sérandon, Liginac et Neuvic se sont rendus à Cahors.



Après un petit-déjeuner pris en cours de route, la matinée a débuté par une promenade en petit train pour visiter le centre de Cahors.

Avant le repas, une dégustation de produits régionaux a été très appréciée.

Au cours de l'après-midi, une croisière sur le Lot a donné l'occasion de découvrir Cahors sous un angle différent.

Malgré un temps de parcours un peu long en car, cette journée a été très agréable et a permis de renforcer les liens qui existent entre les trois clubs.

BONNE AFFLUENCE AU CONCOURS DE BELOTE

Le 6 octobre dernier, le club Lou Micalets a organisé un concours de belote en individuel qui a connu une bonne affluence (44 concurrents).

Le concours a été âprement disputé puisque tout s'est joué lors de la dernière partie. Le classement a été très serré avec parfois un point d'écart seulement entre deux participants et même, fait rarissime, trois fois deux ex aequo !

Merci aux joueurs fidèles au club ou venus de loin (Cantal ou Puy-de-Dôme) et aux pâtisseries qui nous ont régales.



PROGRAMME DU CLUB "LOU MICALETS"

14 octobre 2018 : randonnée bleue organisée dans le cadre de la "Semaine bleue" nationale. Départ à 14h00 à l'école de La Borie et goûter à 16h30 dans la salle polyvalente offert par l'instance de coordination de l'autonomie de Neuvic,

20 octobre 2018 : journée à Saint-Léonard-de-Noblat,

25 novembre 2018 : assemblée générale et repas de fin d'année. Lancement de la tombola de Noël

7 décembre 2018 : concours de belote organisé dans le cadre du Téléthon 2018.



Comité des Fêtes

Samedi 4 août, après un concours de boules lyonnaises très animé, en soirée, les terrasses de Lisa, Brigitte ne désemplissaient pas et la place du village de Sérandon était investie par une foule venue déguster le repas du Comité des Fêtes, écouter et danser sur les chansons du " Trio'live " : trois chanteurs, danseurs qui ont tenu en haleine le public jusqu'à des heures avancées de la nuit. Chacun a apprécié la performance de ces artistes.



Très tôt ,dimanche, les membres du Comité des Fêtes étaient à pied d'oeuvre pour accueillir les quelques personnes qui, sous un soleil caniculaire, vendaient des objets souvent insolites dans le cadre du vide grenier, et le Club "Lou Micalets " qui régalaient le public avec ses crêpes et tourtous.

Les jeux intervillages, pompiers de Neuvic, habitants de Ligniac, Sérandon, ont ravi grands et petits, ce d'autant plus qu'une restauration - poulet-frites de Micka - pouvait se prendre sur le lieu.

Puis, place au folklore "Icoranda " et à la Banda de Neuvic, avant de se restaurer chez Lisa et de se



retrouver chez Brigitte ou au bar du Comité pour un dernier verre.

La soirée s'est close sur la retraite aux flambeaux au son de la Fanfare et du magnifique feu d'artifice offert par la Municipalité.

Bravo au Comité des fêtes, aux commerçants, aux associations. Sérandon n'a pas fini de nous étonner...

LA DÉCLARATION DE RUCHES 2018

du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part¹. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aéthina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2018 :

La déclaration de ruches 2018 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé dès finalisation de l'enregistrement sur internet.

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur en temps réel.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),

les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues, pour une meilleure efficacité des actions sanitaires.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie.

Pour cette campagne 2018, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2018 à l'adresse :

DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

Le Cerfa 13995*04 est disponible sur le site Mes Démarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement.

Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Message de G.D.S. France relayée par la Section Apicole du GRASL. (11/09/18)

Action financée par l'État et France Agri Mer.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

